

## Partir en vacances : des contraintes financières qui s'accroissent ?

### Éditorial

La première partie du Bulletin rappelle les récents constats d'enquêtes, plutôt alarmants, établis ces derniers mois par la DREES, le Crédoc ou l'INSEE sur les ressources financières des Français. La journée internationale de lutte contre la pauvreté qui commémore l'appel lancé le 17 octobre 1987, par le père Joseph Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde, nous remémore chaque année qu'une part croissante de la population voit ses ressources financières diminuer.

Les arbitrages pour équilibrer les budgets des familles se font à la défaveur des départs en vacances familiales tout en préservant les dépenses liées aux enfants, dont celles permettant leur départ en vacances. Ce bulletin rappelle qu'aux côtés de la privation matérielle et sociale et de la pauvreté monétaire, le sentiment de pauvreté a crû ; en 2022, 17% de la population interrogée se considèrent déjà comme pauvres et 20% craignent de le devenir dans les cinq prochaines années.

La deuxième partie investigate le départ en vacances à partir des résultats les plus saillants d'enquêtes conduites ces dix dernières années par l'INSEE (SDT), l'Ovlej en partenariat avec le Crédoc (Baromètres 2019 et 2021), la CNAF (dossier d'étude n°163), ou JPA (bilan 2022 « colos apprenantes »). La norme pour le départ en vacances des enfants et adolescents est celle d'un départ avec les parents. Ce qui distingue les groupes sociaux tient moins dorénavant dans le départ en lui-même, que dans la diversité et la multiplicité des départs dont jouissent certains enfants et jeunes. Sans surprise, les aides au départ en vacances - quelles soient financières (caf, communes, comité social d'entreprise) ou liées à des dispositifs dédiés telles les « colos apprenantes », demeurent d'essentiels moteurs, dès lors qu'elles sont connues et donc mobilisables. Là comme ailleurs, le non-recours domine.

Toutefois, si le premier motif au non-départ est bel et bien le manque de ressources financières, d'autres freins à l'inscription existent telles la réticence de l'enfant, la méconnaissance des opportunités existantes ou la persistance des craintes parentales. Ces freins sont autant d'incitations à trouver des leviers d'action pour faire connaître les séjours, rassurer les parents sur leurs conditions d'encadrement, informer sur les aides existantes et réussir à transmettre auprès des parents, des enfants et des jeunes le potentiel d'attractivité de ces séjours en termes de rencontres, de découvertes, d'émancipation, d'expérimentations, etc.

Stéphanie Rubi, co-présidente de l'Ovlej

Ce Bulletin présente un état des lieux des résultats de diverses études menées à la fois sur les différents indicateurs permettant de mesurer la pauvreté, et sur les freins à l'inscription en séjours collectifs. L'analyse de ces données permet de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent, aujourd'hui, les choix des familles concernant les départs en vacances des enfants. Cette analyse a été réalisée avec le soutien financier des membres fondateurs de l'Ovlej : la JPA et l'UNAT.

Depuis quelques années, les crises se succèdent, amenant dans notre vocabulaire le terme de « permacrise ». Pour les acteurs œuvrant pour le départ en vacances des enfants et des adolescents, les effets des diverses crises s'additionnent, voire se multiplient. Et les derniers indicateurs disponibles sur les ressources financières des Français amènent aussi la question du droit aux vacances pour tous.

**Dans quelle réalité les choix et décisions des familles concernant le départ en vacances s'inscrivent-ils ?** Pour répondre à cette question, l'Ovlej propose, dans ce nouveau Bulletin, un état des lieux de divers indicateurs statistiques récents portant à la fois sur la dimension économique et sur les pratiques vacancières. Il se termine sur quelques données concernant les freins à l'inscription en séjours collectifs que vous connaissez déjà si vous suivez régulièrement les travaux de l'Observatoire.

L'objectif de ce Bulletin n'est évidemment pas de créer un sentiment d'impuissance, mais bien de prendre du recul face aux nouvelles réalités pour permettre à la fois de trouver de nouveaux repères et de nourrir les réflexions nécessaires à l'adaptation et/ou à la création de nouveaux modèles.

## LES DIVERSES MESURES DES RESTRICTIONS LIÉES AUX RESSOURCES FINANCIÈRES

### 2022 : une année où les privations se font plus nombreuses

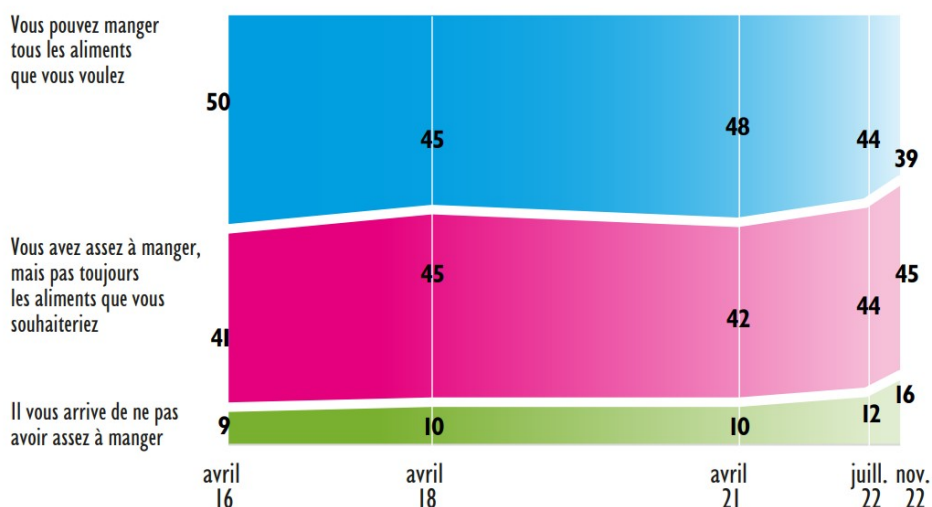
Ces derniers temps, de nombreux indicateurs statistiques indiquent une progression de la fragilisation d'une part de la population.

En mai 2023, le Crédoc publie un quatre pages sur la hausse de la précarité alimentaire<sup>1</sup>. Nous y

apprenons que cette augmentation est un phénomène récent qui a surtout eu lieu entre juillet et novembre 2022. Cette année-là, la part des personnes déclarant ne pas avoir assez à manger est passée de 12 % en juillet à 16 % en novembre. Cela représente une hausse de 4 points en cinq mois, alors que cette part n'avait progressé que de 3 points entre avril 2016 et juillet 2022 (soit en six ans).

### UNE BRUSQUE HAUSSE DE L'INSUFFISANCE ALIMENTAIRE DEPUIS 2022

Parmi les situations suivantes, quelle est celle qui correspond le mieux à la situation actuelle de votre foyer ? (en %)



*Lecture : La part des individus déclarant ne pas manger assez est passée de 12 % à 16 % de juillet à novembre 2022 ; celle des individus déclarant ne pas se priver est passée de 44 % à 39 %.*

Champ : Ensemble de la population de 15 ans et plus (réponses « ne sait pas » exclues).

Source : CRÉDOC, enquêtes Conditions de vie et aspirations des Français, novembre 2022, et Comportements et attitudes alimentaires en France 2016, 2018 et 2021<sup>1</sup>.

<sup>1</sup>Marianne Bléhaut, Mathilde Gressier, « En forte hausse, la précarité alimentaire s'ajoute à d'autres fragilités », Crédoc Consommation et modes de vie n°329, Mai 2023.

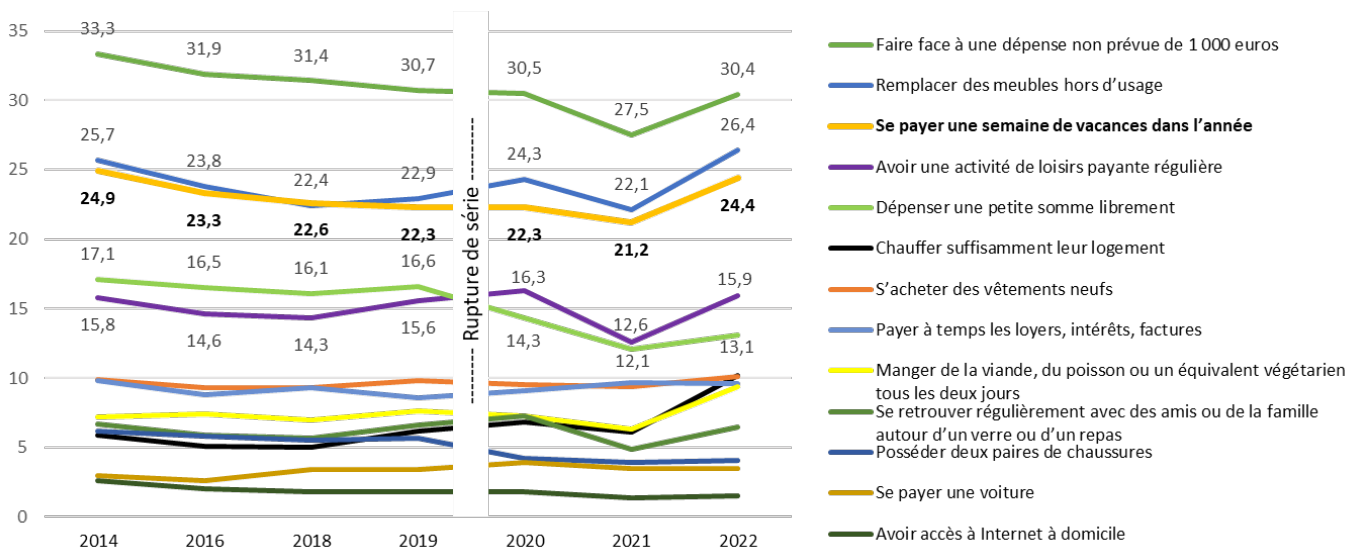
L'année 2022 a été marquée par une forte inflation, notamment des produits alimentaires, et cela explique en partie l'augmentation rapide de cette forme de précarité. Trois quart des personnes concernées citent en effet le manque d'argent comme motif de leur situation. Jusqu'en 2021, l'inflation était contenue à moins de 2 % (Insee), mais à partir de décembre 2021, les prix ont brusquement augmenté, atteignant +14 % en janvier 2023. Notons que cette inflation des produits alimentaires n'a pas été homogène : les premiers prix ont connu une progression plus forte que les marques nationales (Source : Iri Vision – Le prix, janvier 2023). Ainsi, le panier des personnes consommant les produits les moins chers a plus augmenté que celui des personnes achetant des marques nationales.

En juillet 2023, c'est l'Insee qui diffuse un de ses *Insee Focus*, intitulé « La part des personnes en situation de privation matérielle et sociale augmente en 2022 »<sup>2</sup>. Début 2022, 14 % de la population de France métropolitaine est en situation de privation matérielle et sociale. Cette proportion atteint son plus haut niveau depuis 2013 (première année où elle a été mesurée). C'est ainsi 9 millions de personnes vivant en logement ordinaire qui sont dans cette situation. Cet indicateur repère les personnes ne pouvant pas couvrir les dépenses liées à au moins cinq éléments de la vie courante parmi treize (comme pouvoir chauffer son logement à la bonne température, s'acheter des vêtements neufs, accéder à Internet ou se réunir avec des amis autour d'un verre ou d'un repas au moins une fois par mois).

Entre 2015 et 2019, la part des personnes en situation de privation matérielle et sociale était comprise entre 12,2 % et 13,1 %. Début 2020, avant la crise sanitaire, cette proportion était de 13,4 %, et début 2021, elle atteint un niveau historiquement bas (11,3 %). Cette baisse s'explique par les mesures prises pour contenir la propagation de l'épidémie de Covid-19 d'une part : restrictions de déplacements et d'activités, fermetures de commerces et services ont limité les possibilités de consommer. D'autre part, par les mesures de soutien aux revenus, telles que le chômage partiel, permettant ainsi de maintenir les ressources des ménages. Début 2022, la reprise des habitudes antérieures à la crise sanitaire et l'inflation sont venues, à l'inverse, éroder le pouvoir d'achat des ménages.

**Parmi les treize types de privations pour des raisons financières, prises en compte dans le calcul de cet indicateur, il y a l'impossibilité de pouvoir se payer une semaine de vacances dans l'année.** Alors que la part des personnes répondant par l'affirmative à cet item était en diminution entre 2014 et 2021, elle progresse début 2022 atteignant les 24,4 % (contre 22,3 % début 2020, avant crise sanitaire, soit +2 points). Notons que parmi les treize types de privations, celle-ci se place toujours dans le top 3 (comme le montre l'illustration suivante). Le budget vacances est ainsi souvent un des premiers à être « amputé », jugé comme « non essentiel » au regard des dépenses indispensables à la vie courante (loyer, chauffage, etc.).

### Proportion de personnes qui déclarent ne pas pouvoir, pour des raisons financières...



Note : l'enquête SRCV a fait l'objet d'une refonte, la durée du panel est passée de neuf ans à quatre ans et les traitements statistiques (pondérations et imputations) ont été revus. Cette refonte génère une rupture de série entre 2019 et 2020. / Champ : France métropolitaine, population vivant en logement ordinaire. / Source : Insee, enquêtes Statistiques sur les ressources et les conditions de vie (SRCV) 2014 à 2022.

Lecture : début 2022, 24,4 % de la population déclare ne pas pouvoir partir en vacances une semaine par an pour des raisons financières.

<sup>2</sup>Valérie Albouy, François Gleizes, Julie Solard, Insee Focus n°304, Juillet 2023.

En 2009, en 2014 et en 2021, des questions de privations pour raisons financières concernant spécifiquement les enfants (de 1 à 15 ans) ont été ajoutées dans le questionnaire de l'enquête. **Il ressort des résultats que parents et enfants ne subissent pas toujours le même degré de privation, les adultes privilégiant, lorsqu'ils le peuvent, les dépenses destinées aux enfants, quitte à se priver eux-mêmes.**

Ainsi, en 2021, parmi les ménages dans lesquels les parents ont indiqué ne pas pouvoir partir en vacances au moins une semaine dans l'année pour des raisons financières, un sur deux seulement a déclaré que les enfants n'ont pas pu, non plus, partir en vacances<sup>3</sup>.

### Un sentiment de pauvreté qui progresse en France

Il n'existe pas une seule et unique approche de la pauvreté, plusieurs définitions coexistent<sup>4</sup>. Parmi elles, la *pauvreté en conditions de vie*, ou privation matérielle et sociale (dont nous venons de parler précédemment) et la *pauvreté monétaire*, méthode la plus utilisée dans la statistique publique.

Selon l'Insee, en 2019, 9,2 millions de personnes vivaient sous le seuil de *pauvreté monétaire*<sup>5</sup> en France métropolitaine, ce qui représentait 14,6 % de la population. Si le taux de pauvreté a diminué depuis 1970 (où il s'établissait à 18,2 %), il est néanmoins plus élevé en 2019 qu'au milieu des années 2000 (12,7 % en 2004). En 2020, la mesure de la pauvreté a été fragilisée par la crise sanitaire. Les données montrent néanmoins que le taux n'a pas augmenté cette année-là

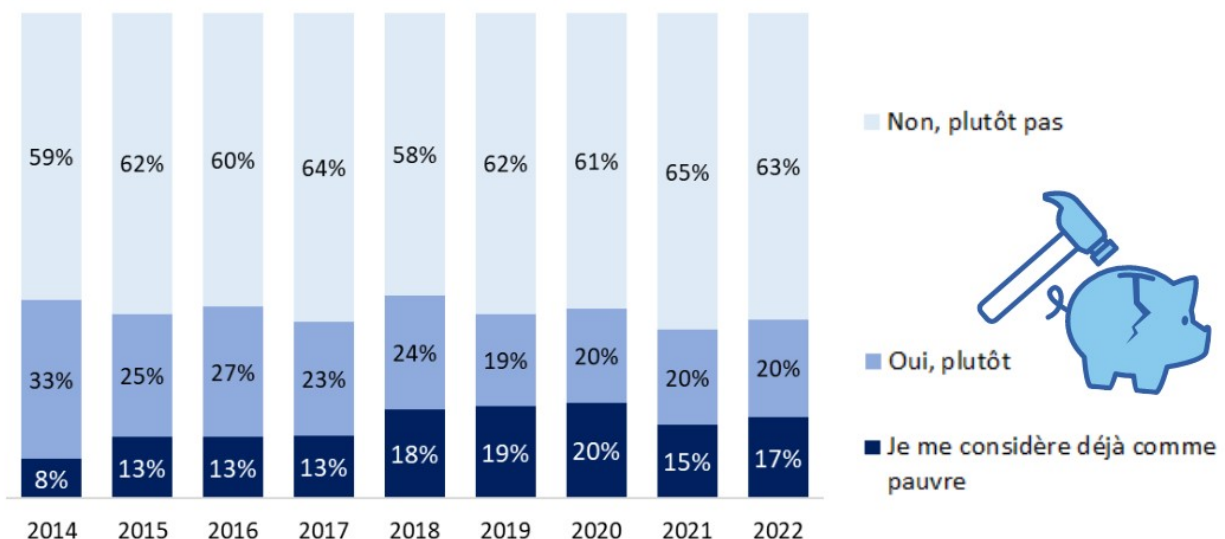
(s'établissant à 13,9 %, soit -0,7 point par rapport à l'année précédente). Comme nous l'avons déjà mentionné, les mesures de soutien aux ménages ont fortement contribué à contenir la hausse de la pauvreté<sup>6</sup> malgré l'ampleur de la crise. Les données concernant les années 2021 et 2022 n'ont pas encore été publiées concernant cet indicateur.

Une autre manière de mesurer la pauvreté est celle de la *pauvreté ressentie*, qui permet d'observer le sentiment de pauvreté. Cet indicateur peut progresser alors même que la *pauvreté en conditions de vie* est, au contraire, en diminution<sup>7</sup>.

La mesure de la *pauvreté ressentie* est faite par la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (Drees). Dans son Baromètre d'opinion, à la question : « Vous personnellement, pensez-vous qu'il y a un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années ? », **8 % des répondants indiquaient, en 2014, qu'ils se considéraient déjà comme pauvre. En 2020, ce taux est de 20 %, soit une progression de 12 points en six ans.** Cette proportion diminue quelque peu les deux années suivantes (comme nous pouvons le voir sur l'illustration ci-dessous). Elle reste néanmoins à un niveau élevé en 2022 : 17 %. Notons également, qu'en 2022, 20 % de la population craint de devenir pauvre dans les cinq prochaines années.

Quel que soit l'indicateur que l'on décide d'utiliser pour mesurer la pauvreté ou, de manière plus globale, les restrictions auxquelles sont confrontés les ménages dans la gestion de leur budget, les derniers résultats disponibles, portant sur l'année 2022, peuvent apparaître comme inquiétants.

#### Vous personnellement, pensez-vous qu'il y a un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années ?



Note : Ces résultats sont calculés hors modalité « Ne se prononce pas ».

Champ : Personnes âgées de 18 ans ou plus résidant en France métropolitaine.

Source : Baromètre d'opinion DREES, 2014-2022



## LE DÉPART EN VACANCES

### Les départs des Français : la question du budget

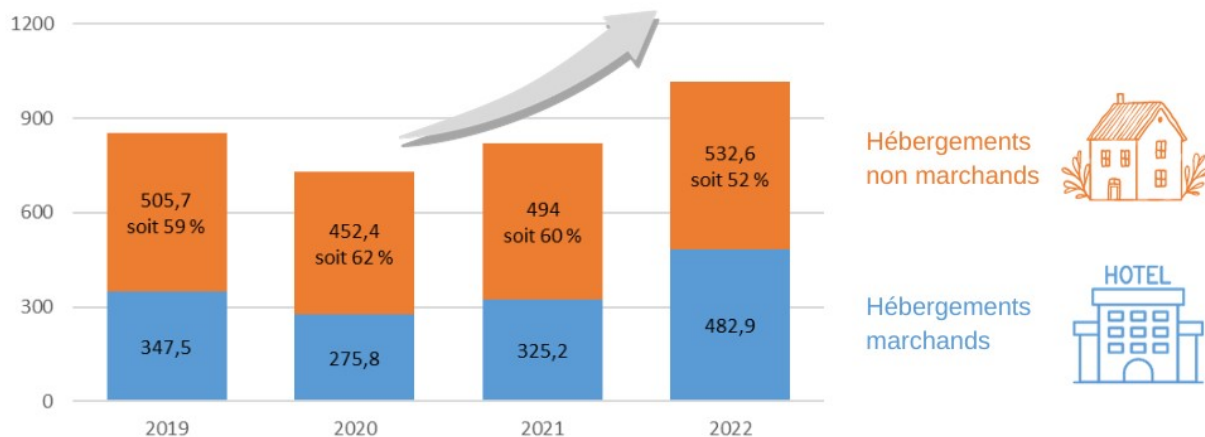
La première raison au non-départ en vacances est le manque de moyen financier. Ainsi, **c'est sur le niveau de vie que les écarts les plus importants concernant les taux de départs en vacances s'observent** (Baromètre Crédoc/Ovlej 2019 et 2021). En 2019, 82 % des hauts revenus étaient partis au moins une fois en vacances (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile habituel, pour des motifs non professionnels), contre seulement 47 % des bas revenus, soit un écart de 35 points entre ces deux extrêmes. Si les taux de départs en vacances diminuent en 2021 du fait, notamment, des restrictions liées à la crise sanitaire, l'écart entre les bas et les hauts revenus reste identique.

Pour ceux qui ont la chance de partir en vacances, le budget disponible ou alloué par les ménages n'est pas toujours suffisamment consé-

quent pour ne souffrir aucune restriction. **Il est intéressant d'avoir en tête que de nombreuses nuitées vacancières se déroulent dans des hébergements non marchands.** En 2019, avant crise sanitaire, 60 % des nuitées liées aux voyages pour motif personnel se sont déroulées dans ce type d'hébergement<sup>8</sup>. En 2020, cette tendance s'amplifie avec la crise sanitaire (62 %), pour retrouver une stabilité en 2021 (60 %).

En 2022, après deux ans ponctués de mesures gouvernementales restreignant les déplacements, le nombre de nuitées explose, dépassant les niveaux de 2019, tout particulièrement pour les hébergements marchands (voir illustration suivante). Les Français qui ont la possibilité de partir semblent rattraper, cette année-là, tous les déplacements pour lesquels ils ont été restreint les deux années précédentes du fait de la propagation du virus Covid-19. On parle de « revenge travel » ou « revanche par le voyage ».

Nombre de nuitées (en millions) pour motif personnel selon le mode d'hébergement



Lecture : En 2022, le nombre de nuitées dans des hébergements non marchands, pour motif personnel, est de 532,6 millions.

Champ : Personnes de 15 ans et plus résidant en France métropolitaine et voyageant en France ou à l'étranger ; en hébergements marchands ou non marchands.

Source : Insee, enquête Suivi de la demande touristique (SDT)

<sup>3</sup>François Gleizes, Anna Pla, « En 2021, un enfant sur dix ne part pas en vacances pour des raisons financières », Insee Focus n°294, Mars 2023.

<sup>4</sup>La pauvreté en conditions de vie, la pauvreté selon les minimas sociaux et la pauvreté ressentie ou subjective.

<sup>5</sup>Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau médian de la population. En 2019, il correspondait à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans. / Source : « L'essentiel sur... la pauvreté », Chiffres-clés de l'Insee, mis en ligne sur leur site <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5759045> au 10/11/2021.

<sup>6</sup>Marguerite Garnero, Jorik Guillaneuf, « En 2020, une mesure de la pauvreté compliquée par la crise sanitaire », Insee Analyses n°77, octobre 2022.

<sup>7</sup>Solen Berhuet, Patricia Crouette et Radmila Datsenko, « Améliorer la connaissance et le suivi de la pauvreté et de l'exclusion sociale », rapport pour l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale (ONPES), décembre 2021.

<sup>8</sup>Insee, enquêtes SDT 2019-2022.

En 2022, c'est 52 % des nuitées liées aux voyages pour motif personnel qui se sont déroulées dans des hébergements non marchand. Si cette part diminue par rapport aux années précédentes (attention, il s'agit bien de la part, car le nombre global de nuitées lui est supérieur), la répartition selon le type d'hébergement non marchand reste, elle, similaire. Les trois quarts de ces nuitées se passent chez des proches, famille ou amis, et 22 % dans une résidence secondaire du foyer.

Pour les enfants, les adolescents, la norme du départ en vacances aujourd'hui est un départ avec les parents. Il va sans dire qu'au-delà d'évolutions sociétales, la question du budget entre en compte dans le choix des vacances des plus jeunes. Lorsque, dans la balance, le choix doit être fait entre des vacances en famille ou un départ seul de l'enfant en séjour collectif, la norme du départ en famille sera le plus souvent préférée.

« [...] D'ailleurs, je voulais essayer, mais quand on voit le tarif habituel [des séjours collectifs], je me suis dit qu'à ce prix-là, je préférais emmener ma fille en famille, avec nous en vacances, plutôt que de l'inscrire dans une colonie de vacances. » Maman ayant inscrit pour la première fois sa fille en colo en 2020.

Source : verbatim provenant de l'étude 2020, sur les bénéficiaires du dispositif « colos apprenantes »

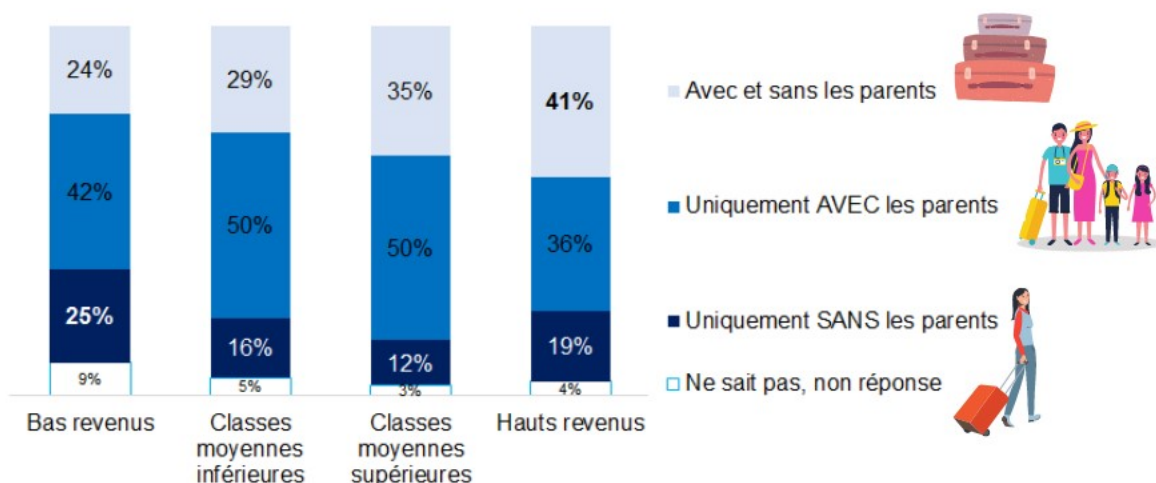
**Pour ceux qui ont la chance de partir en vacances, les inégalités se joueraient moins, aujourd'hui, sur des pratiques différenciées en termes de destination que sur la diversité des pratiques.** Ainsi, en 2021, parmi les jeunes âgés de 5 à 19 ans étant partis au moins une fois en vacances, 41 % de ceux issus d'un foyer à hauts revenus ont pu bénéficier à la fois de départs en vacances avec leurs parents et sans eux (voir illustration ci-dessous). Cela a été le cas de moins de 30 % des enfants issus des classes moyennes inférieures et des bas revenus.

### Les aides financières comme soutien au départ en séjour collectif

Début 2014, les données de l'enquête du Crédoc sur les « Conditions de vie et les aspirations des Français » montraient que bénéficier d'au moins une aide au départ en vacances favorisait le départ. Ainsi, si 60 % de la population indiquait être partie en vacances au cours des 12 derniers mois, c'était le cas de 72 % des bénéficiaires d'aides au départ.

La dernière étude de l'Ovlej donnant des indicateurs sur les aides financières aux départs en séjours collectifs, date de 2011<sup>9</sup>. Les résultats mettaient notamment en exergue que les modalités d'intervention étaient diverses (financement partiel du séjour, aides directes aux familles, tarif adapté au quotient familial) et pouvaient se cumuler.

**Taux de départs en vacances des 5-19 ans étant parti en 2021, selon la modalité de départ et le niveau de revenus des familles\***



\*Les quatre catégories de revenus correspondent à la répartition de la population en quartiles, en fonction du revenu par unité de consommation du ménage

Champ : Jeunes âgées de 5 à 19 ans, résidant en France et étant partis au moins une fois en vacances (au moins quatre nuits consécutives hors du domicile familial) durant l'année 2021.

Source : Baromètre 2021, Crédoc/Ovlej.

<sup>9</sup>Isabelle Monforte (OVLEJ), « Quelles vacances pour les enfants et les adolescents aujourd'hui ? », CNAF Dossier d'étude n°163, Mai 2013.

ler pour certaines familles. Les comités d'entreprise (aujourd'hui CSE) étaient à cette époque le premier acteur de l'aide aux séjours collectifs. En 2011, c'est 25 % des jeunes partis en séjours collectifs qui ont bénéficié d'un soutien de ce type d'acteur. 19 % ont bénéficié d'une aide d'une CAF et 14 % de la contribution d'une commune. Ces données datent de plus de dix ans et nécessiteraient une mise à jour, d'autant plus que l'on entend régulièrement que les collectivités et les CSE sont de moins en moins nombreux à s'emparer des questions concernant les séjours collectifs.

Récemment, dans le contexte de crise sanitaire liée à la Covid-19, le gouvernement a mis en place plusieurs dispositifs « vacances apprenantes », dont les « colos apprenantes ». Dans ce cadre, et durant plusieurs étés (2020 à 2023), une aide financière conséquente a été proposée à certaines familles, pour permettre le départ en colonie de vacances de leurs enfants. Certains parents témoignent de l'importance de cette aide, dans le cadre des enquêtes qui ont pu être menées pour évaluer le dispositif.

*« Qu'au moins les enfants puissent partir en vacances. Parce que même le camping, une semaine, en famille, c'est cher, et on ne peut pas forcément se le permettre. Donc au moins on sauve leurs vacances quoi. »*

*« C'est trop cher. Sans les "colos apprenantes", on ne peut pas faire partir nos deux enfants en colonies de vacances, on s'est renseigné, c'est trop cher. »*

*« Les colos d'avant, j'avais un petit reste à charge, mais avant le Covid ça allait. Mais après*

*le Covid, notre budget a eu mal. J'ai tapé dans les réserves et ce n'était plus possible. Donc avec les "colos apprenantes", ça passe. »*

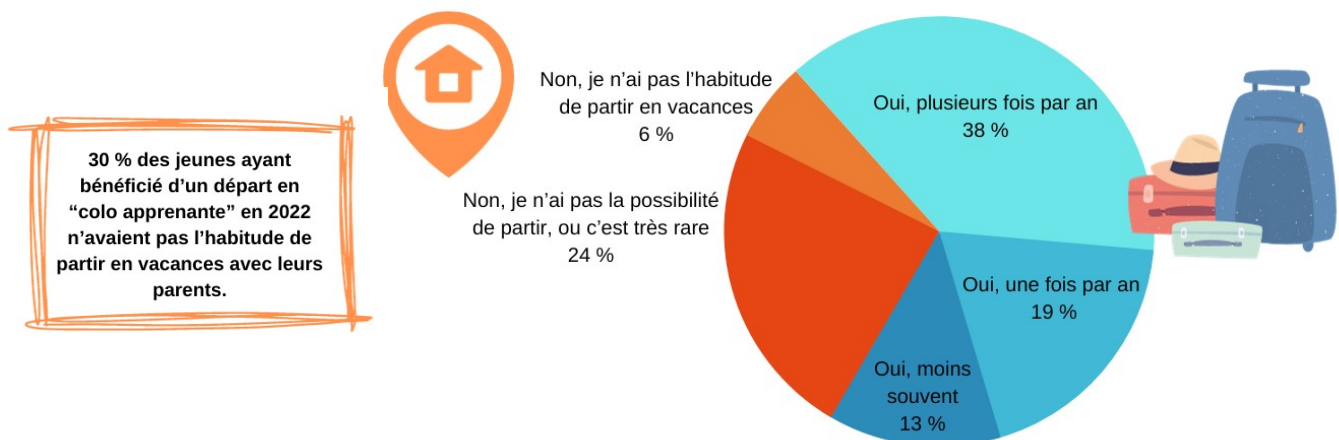
Source : verbatims provenant de l'étude 2021, sur les bénéficiaires du dispositif « colos apprenantes ».

Notons que les résultats de l'enquête menée en 2022 pour JPA (familles ayant eu recours à la plateforme gérée par l'association nationale pour bénéficier de l'aide financière)<sup>10</sup>, montrent que parmi les jeunes ayant bénéficié d'un départ en « colo apprenante », 30 % n'avaient pas l'habitude de partir en vacances avec leurs parents : 24 % des parents déclaraient qu'ils n'avaient pas la possibilité de partir en vacances avec leurs enfants et 6 % qu'ils n'avaient pas l'habitude de partir en vacances (voir illustration ci-dessous).

La question des aides pose, en pointillé, la question de l'information aux individus. En effet, pour se saisir d'un soutien, quel qu'il soit, encore faut-il, d'une part savoir qu'il existe, d'autre part être en capacité de faire les démarches nécessaires pour y avoir droit. Les résultats des enquêtes qui portent sur les aides publiques indiquent toujours un taux de non-recours plus ou moins important.

**Pour autant, concernant les départs en séjours collectifs, une aide financière, tout aussi importante soit-elle, ne suffira pas toujours à convaincre toutes les familles d'une inscription.** Bien que ce soit très souvent l'aspect financier sur lequel on « s'arrête » lorsque l'on parle des freins aux départs en séjours collectifs, d'autres existent et ne sont pas à négliger.

Avez-vous pour habitude de partir en vacances avec votre ou vos enfants ?  
(séjours d'au moins quatre nuits consécutives hors du domicile familial)



Champ : Familles bénéficiaires de l'aide financière "colo apprenante" en 2022, ayant eu recours à la plateforme JPA pour connaître leur éligibilité.

Source : Ovlej, enquête "colo apprenante" 2022.

<sup>10</sup>Natacha Ducatez, « Bilan 2022 du dispositif « colonies apprenantes » géré par JPA », Ovlej/JPA, Janvier 2023.



## L'INSCRIPTION EN SÉJOUR COLLECTIF

### Plus qu'une hostilité, des freins à l'inscription en séjours collectifs

Dans la deuxième édition de son Baromètre sur les vacances des 5-19 ans<sup>12</sup>, l'Ovlej a questionné les raisons à la non-inscription en séjour collectif des enfants.

**En 2021, parmi les parents ayant au moins un enfant âgé de moins de 20 ans au domicile et n'ayant jamais fait partir leur enfant en séjour collectif, la majorité (58 %) explique ce non-départ par des freins : 21 % citent un refus de l'enfant, 19 % un manque de moyen financier et 18 % la crise sanitaire liée à la Covid-19.**

D'autres motifs sont exprimés : 11 % disent avoir déjà pensé à ce type de départ mais sans avoir jamais pris d'information sur les offres proposées. A l'inverse, 8 % indiquent n'y avoir jamais pensé, ne connaissant pas ce type de séjours. **Au final, c'est « seulement » 19 % des parents ayant au moins un enfant âgé de moins de 20 ans qui indiquent être défavorables à ce type de vacances collectives pour leur enfant.**

Plusieurs enquêtes menées par l'Ovlej montrent que la question du choix de l'enfant de partir ou de ne pas partir en séjour collectif est bien présente au sein des familles. Si la demande de l'en-

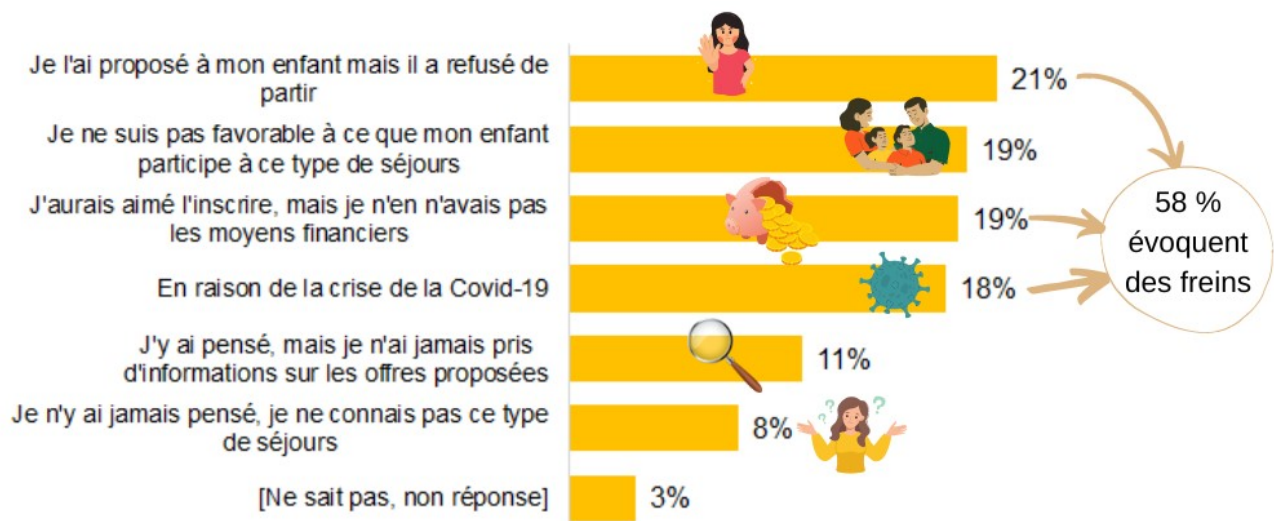
fant peut être un fort levier à l'inscription, à l'inverse, son refus de participer à ce type de séjours pourra être un frein important pour beaucoup de parents.

En 2003, Catherine Cicchelli-Pugeault publie un article sur « Les nouveaux rapports parents-enfants ». Elle indique ainsi une rupture dans la perception de ce qu'est l'enfance : de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à la fin du XX<sup>e</sup>, l'enfant était considéré comme « un être en devenir », à prendre en charge au travers notamment des notions d'inculcation et de transmission. Cette représentation change pour ériger l'enfant en tant que personne à part entière. **« L'enfant n'est plus considéré comme un élément passif, mais comme un véritable acteur social, un partenaire familial susceptible de négocier. »**

Ainsi, une des questions qui se posent aujourd'hui pour les organisateurs est de savoir comment susciter, chez les jeunes, l'envie de partir ? Au-delà des « contenus » (activités, destination), quelle image, quels arguments mettre en avant auprès des enfants et des adolescents pour leur permettre de passer outre leur peur de partir seul et/ou leur donner envie de découvrir ce nouvel univers, même s'ils ont la possibilité de partir en vacances d'une autre manière ?

### Pour quelle raison principale aucun de vos enfants n'est parti en séjour collectif ?

Champ : Parents ayant au moins un enfant de moins de 20 ans au moment de l'enquête (janvier 2022)



Source : Baromètre 2021, Crédoc/Ovlej

<sup>12</sup>Enquête réalisée en partenariat avec le Crédoc. Natacha Ducatez, « Baromètre 2021 : Etat des lieux des pratiques de loisirs collectifs et de vacances des 5-19 ans ; et opinions des Français sur les séjours collectifs » géré par JPA », Bulletin de l'Ovlej n°61, Juin 2022.



## Des freins aux outils : s'adapter aux différents publics

Un des autres enseignements du Baromètre 2021 est que les différents freins sont plus ou moins cités selon les profils des familles. Ainsi, parmi les parents d'enfants âgés de moins de 20 ans et n'ayant jamais fait partir l'un de leur enfant en séjour collectif, la question du manque de moyen financier est, sans surprise, plus souvent citée par les foyers à bas revenus (28 % d'entre eux, contre 19 % en moyenne).

**L'illustration suivante montre également que le refus de l'enfant de partir en séjour collectif est le premier frein pour les autres catégories de famille.** Il est particulièrement cité par les classes moyennes supérieures (28 % contre 21 % en moyenne).

Notons que l'item « J'y ai pensé mais je n'ai jamais pris d'informations sur les offres proposées » est plus souvent coché par les hauts revenus et les classes moyennes inférieures (respectivement 17 % et 16 %, contre 11 % en moyenne).

**Les enquêtes menées sur les « colos apprenantes » mettent, elles, en lumière l'importance, voire la nécessité d'une communication**

**et d'un accompagnement « sur le terrain » pour les familles les plus éloignées de ce type de vacances collectives.** Si l'aide financière apparaît comme nécessaire pour procéder à l'inscription, ce levier ne suffira pas pour autant à convaincre de l'intérêt d'un départ et/ou à lever les craintes liées au départ de l'enfant.

Les divers professionnels impliqués dans le dispositif (que ce soit en tant qu'organisateur ou en tant que prescripteur) expliquent ainsi les différentes contraintes auxquelles ils ont dû faire face pour convaincre certaines familles d'un départ. Le fait de rencontrer les personnes permet tout à la fois de s'assurer que l'information est bien transmise, d'expliquer ce que sont les séjours collectifs et d'accompagner dans les démarches pour l'inscription. Le fait de ne pas être à l'aise avec la langue française, de ne pas avoir accès à Internet ou de ne pas savoir s'en servir, sont en effet des difficultés qui peuvent venir freiner l'inscription.

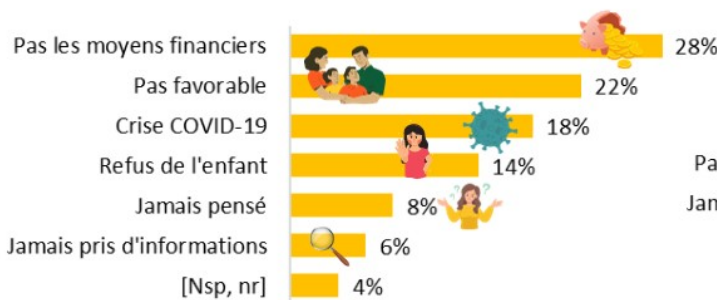
Certains professionnels évoquent également être parfois confrontés à des difficultés liées à des dimensions culturelles et de genre. Ainsi, le départ des filles, notamment à partir de 12 ans, peut être questionné, tout particulièrement au sein de certaines communautés.

Les résultats de ces enquêtes nous parlent finale-

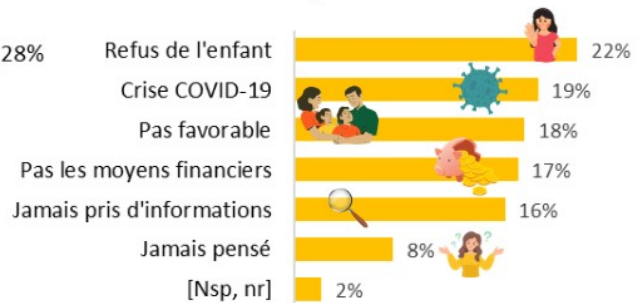
## Des raisons au non-départ en séjour collectif qui varient selon le profil des familles

Champ : Parents ayant au moins un enfant de moins de 20 ans au moment de l'enquête (janvier 2022)

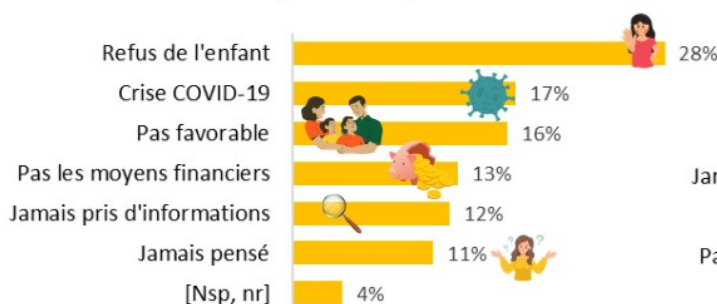
### Bas revenus



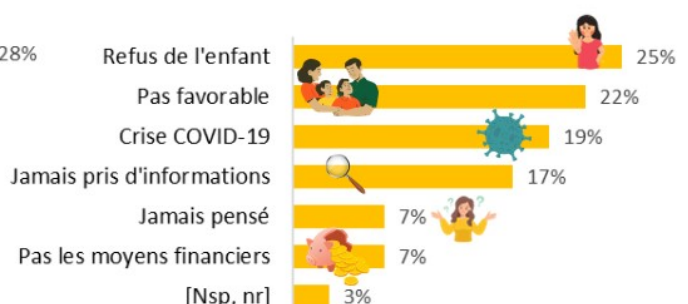
### Classes moyennes inférieures



### Classes moyennes supérieures



### Hauts revenus



ment de l'accès à information sur les séjours collectifs de manière générale. **Ils posent peut-être d'autant plus de questions dans une société où la dématérialisation devient la norme.** En 2023, la recherche d'informations et l'inscription en séjour collectif passent souvent par un site Internet. Or de précédentes enquêtes ont montré l'importance des prescripteurs (qu'ils soient des proches des familles ou des institutions : CSE, CAF, collectivités...) pour éveiller un intérêt pour les séjours collectifs, rassurer et/ou accompagner

les familles de primo-partants dans l'inscription. Cet accompagnement relationnel qui s'efface au profit des nouvelles technologies demande évidemment des moyens humains qui ne sont plus toujours présents au sein des différentes organisations qui pourraient promouvoir le départ en séjour collectif et/ou qui les organisent. Ce constat concerne sûrement également les parents d'enfants en situation de handicap.

## CONCLUSION

Inverser la tendance de la courbe de fréquentation des départs en séjours collectifs s'avère plus complexe que ce qui pourrait être imaginé. Restreindre l'explication de la baisse du nombre d'inscriptions à un désintérêt des familles ne semble plus possible au regard des données recueillies ces trois dernières années. Ne voir comme levier à l'inscription que la dimension financière non plus. Du moins, si l'on souhaite prendre en compte l'ensemble des familles françaises.

Une multiplicité de réponses existe déjà aujourd'hui, qu'il s'agisse des aides financières au départ, directes ou indirectes (versées notamment par les CAF, certaines collectivités, etc.), qui deviendront d'ailleurs peut-être d'autant plus importantes au regard de la fragilisation d'une partie de la population ; des accompagnements mis en place par certaines associations et par les travailleurs sociaux ; de la diversité de l'offre pour que chacun y trouve son intérêt. Pourtant, de nombreuses familles qui seraient favorables au départ de l'enfant restent bloquées sur des freins à l'inscription, preuve que ces différentes actions ne sont pas suffisantes et/ou qu'elles sont insuffisamment connues.

Parmi les leviers à continuer d'actionner, il y a ces moyens ou actions qui permettront de rendre effective l'inscription, mais il y a également ce qui va permettre d'éveiller un intérêt pour un départ en séjour collectif (la question des enfants semble ici particulièrement importante à prendre en compte). Entre ces deux dimensions se situe la question des craintes à dépasser, tant pour les plus jeunes que pour leurs parents.

Les prescripteurs des séjours collectifs jouent un rôle particulièrement important auprès des familles. Ils agissent à deux niveaux : connaissance et valorisation des séjours (et donc potentiel éveil d'intérêt), et assurance. En effet, les premiers prescripteurs, bien que divers, ont tous un point commun : la confiance que les familles leur accordent. Qu'il s'agisse d'amis des enfants, de proches de la famille, de structures de proximité connues, des établissements scolaires des enfants, les paroles des parents et des jeunes restent toujours les mêmes : « on leur fait confiance ». Comment alors capitaliser sur ces divers acteurs ? Avec quels outils « déployer » leurs paroles, dans une société hyper médiatisée où l'information est souvent centrée sur le négatif ? Comment déplacer le regard de la société de ce qu'offrent les séjours collectifs (activités, voyages) vers ce qu'ils apportent aux enfants et aux adolescents ?

De nombreuses questions n'ont aujourd'hui pas (encore) de réponses. Les réflexions pour y répondre restent néanmoins pertinentes et importantes au regard de la proportion de familles qui semble aujourd'hui favorable à ce type de départs pour leurs enfants. Et les soutiens apportés par les aides financières restent nécessaires, d'autant plus dans une société où les indicateurs mesurant les « privations » progressent.

Retrouvez tous les Bulletins de l'Ovlej sur le site

[www.ovlej.fr](http://www.ovlej.fr)

Directeurs de publication : Stéphanie Rubi et Bertrand Réau

Rédactrice : Natacha Ducatez

Réalisation des illustrations sur Canva

**Ovlej**

[ovlej@ovlej.fr](mailto:ovlej@ovlej.fr)

7 rue Pérignon, 75015 Paris

Association constituée de :

 Jeunesse  
au Plein Air

 UNAT  
Le service des hommes et des femmes